

LETTRE DE CONSULTATION

Réalisation de la veille presse/réseaux sociaux

N° 251000232

Date et heure limite de remise des offres : 09/12/2025 à 12h00

MODALITE D'OBTENTION DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est à télécharger sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

IFREMER

1625 route de Sainte Anne
29280 Plouzané

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une solution professionnelle de veille destinée à :

- Surveiller l'ensemble de sa couverture médiatique (presse écrite, web, radio/TV, réseaux sociaux) en France et à l'international
- Analyser la perception de ses thématiques dans les médias et sur les réseaux
- Produire des alertes et des rapports réguliers pour les équipes communication et direction
- Optimiser sa gestion de l'image et détecter les signaux faibles ou sujets sensibles

1.2. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure adaptée en application des articles R2123-1 1° et R2123-4 du code de la commande publique.

1.3. Forme du marché

Le présent marché est un accord-cadre à bons de commandes en application des articles L2125-1 et R2162-3 du Code de la Commande Publique.

1.4. CCAG

Le présent marché fera référence au CCAG/FCS du 30 mars 2021 qui approuve les clauses générales administratives applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.

1.5. Code CPV

72320000-4 : Service de base de données (CPV principal)

79341000 : Prestation de communication et de relation presse

2. Organisation de la consultation

2.1. Contenu de l'offre

Les candidats intéressés par la présente consultation remettent une offre comprenant :

- Le cahier des clauses communes particulières (CCP) renseigné, daté et signé ;
- Le BPU complété ;
- Un mémoire technique fourni par l'IFREMER et complété candidat précisant les éléments suivants :

L'offre est exprimée en euros. En cas d'offre exprimée dans une autre monnaie, le pouvoir adjudicateur appliquera pour la comparaison des offres, les taux de change de chancellerie publiés par la direction générale du Trésor public Français à la date de remise des offres. Ces taux de change indiquent la contrevaleur en euros des monnaies étrangères.

2.2. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3. Négociation

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s) avec le ou les candidat(s) dont les propositions auront été jugées les plus satisfaisantes au regard des critères de jugement. Les discussions pourront porter sur tous les aspects de l'offre, tant techniques que financiers. Le cas échéant le résultat des négociations fera l'objet d'une mise au point avec le candidat retenu avant la notification du marché. Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

2.4. Allotissement

Le présent marché est allotri comme suit :

Les candidats peuvent soumettre une offre pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots du marché. Chaque lot sera évalué indépendamment.

Lots

Lot 1 : Mise en place d'une plate-forme de veille média et réalisation de prestations de revue de presse sur les sujets en lien avec les secteurs, actions et missions de l'Ifremer, à travers la presse web, la presse internationale, la radio et la télévision, les réseaux sociaux

Lot n°2 : Veille sur les sujets en lien avec les secteurs, actions, missions de l'Ifremer dans la presse quotidienne nationale et régionale française.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3. Jugement des offres

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots, les documents suivants :

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

- **Prix des prestations : 45 %**

Pour le lot 1 :

La note prix (NP) est calculée à partir du montant du poste 3 total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant maximum total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$$NP = 20 \times (\text{montant total du poste 3 HT le moins disant} / \text{montant total du poste 3 de l'offre analysée})$$

Pour le lot 2 :

La note prix (NP) est calculée à partir du montant du poste 1 total HT indiqué dans le CPP valant acte d'engagement.

La note maximale de 20 est attribuée au candidat qui présente le montant total le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 20 \times (\text{montant maximum total du poste 1 HT le moins disant} / \text{montant total du poste 1 de l'offre analysée})$

- **Qualité technique de l'offre : 45%**

L'offre sera notée sur 100 puis ramenée sur 20 pour chaque lot selon les sous-critères suivants :

Pour le lot 1 :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Équipe dédiée au projet et moyens mis à disposition pour réaliser les prestations	/10
Sous-critère 2 : Qualité de la revue de presse - diversité, pertinence et qualité des remontées	/30
Sous-critère 3 : Ergonomie du site WEB	/20
Sous-critère 4 : Qualité du reporting et de l'analyse média	/20
Sous-critère 5 : Archivage	/10
Sous-critère 6 : Accompagnement à la prise en main et au paramétrage de l'outil	/10

Pour le lot 2 :

Sous-critères	Notes
Sous-critère 1 : Équipe dédiée au projet et moyens mis à disposition pour réaliser les prestations	/10
Sous-critère 2 : Qualité de la revue de presse - Diversité, pertinence et qualité des remontées	/50
Sous-critère 3 : Ergonomie du site WEB	/20
Sous-critère 4 : Archivage	/10
Sous-critère 5 : Accompagnement à la prise en main et au paramétrage de l'outil	/10

- **Qualité environnementale de l'offre : 10%**

Pour les lots 1 et 2 : l'offre sera notée sur 20

Sous-critères	Notes
Les offres seront évaluées selon les mesures proposées par le candidat pour limiter l'impact environnemental de l'exécution du marché, telles que le stockage des données, l'optimisation des flux d'informations par l'utilisation d'outils numériques efficaces	/20

4. Prévention des risques de conflits d'intérêts et de corruption

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Transmission des offres

Les offres papier sont interdites. Les offres doivent impérativement être déposées sous forme dématérialisée sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Si l'offre n'est pas déposée sur PLACE celle-ci ne sera pas prise en compte

6. Documents à fournir par le candidat retenu

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé au candidat retenu de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous.

- 1) Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation,
- 2) Attestation de vigilance (6 mois),
- 3) Attestation de régularité fiscale (3 mois),
- 4) Un extrait k-bis (3 mois)